Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Ordonnance de conciliation ordonnant la séparation de corps

Par Melchior01

Bonjour,

Mon épouse a émis une requête de divorce sans motif de faute, unilatéralement. Le juge a ordonné une séparation de corps avec jouissance du domicile pour elle et garde alternée.

D'ici un certain délais, elle va saisir le juge pour divorce pour motif d'altération de lien conjugual (2 ans constaté de séparation de corps).

Comment un tribunal peut prononcer un divorce sur la base de d'une situation qu'il a lui même ordonné dans l'ordonnance de non conciliation ?
Cela me parait complètement un non sens juridique.
Peut-on juridiquement s'y opposer sur ce principe ?

Merci